

Cas pratique sur le droit de succession

Par **Mathal**, le **21/02/2013** à **12:32**

J'ai du mal avec ce cas pratique pouvez vous m'aider?

Valentine est née le 1er janvier 2013. Sa maman souhaite savoir plusieurs choses: Valentine peut elle bénéficier du capital décès de son papa si ce dernier est décédé le 2 juillet 2012? si ce dernier est décédé le 15 mars 2012? Quelle argument peut on tirer du fait que Valentine pesait 1.8 kg à la naissance?

Valentine peut elle bénéficier du capital décès de son papa si ce dernier est décédé la 2 mars 2012 des suites d'un accident le 28 février sans qu'il ait repris connaissance.

Valérie apprend que son mari avait des dettes. valentine peut elle être tenue de payer les créanciers sur sa part de succession?

Merci beaucoup

Par **Newjurist**, le **21/02/2013** à **13:05**

Bonjour, et vous ça vous dit quoi ?

Avez-vous ouvert votre Code civil ?

Par **bulle**, le **21/02/2013** à **14:00**

Bonjour,

Merci de respecter la charte du forum:

[citation]7) Concernant les sujets de type devoir donné pour la fac. **Nous ne sommes en aucun là pour faire le travail à votre place !** Dès lors, nous ne répondrons à vos questions que si vous montrez que vous avez un minimum travaillé. Pour cela nous exigeons au minimum un plan détaillé et une problématique de votre part avant d'envisager de vous conseiller. Vous mâcher complètement le travail ne serait pas un service à vous rendre de toute façon.

Et une fois le résultat obtenu, il serait courtois de nous informer de la suite de votre devoir. Donner la correction du prof ne coûte rien et nous permet à nous aussi d'avancer (pensez que quelqu'un d'autre peut avoir le même sujet par la suite). [/citation]

Par **Mathal**, le **23/02/2013** à **11:59**

Oui j'ai regarder j'ai trouver l'article 311 qui explique le moment ou la conception a pu être fait mais il parle d'un article sur infans conceptus et sa je ne trouve pas je sais pas a quoi sa fait appel et je ne comprend pas pourquoi le mettre dans ce cas pratique.